Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 035-213501893-20260407-2026_04_43-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTGERMONT (ILLE-ET-VILAINE)

Délibération n° **2026 – 04 - 43** - Séance du 7 avril 2026

En exercice : **27**

Présents : **23**

Qui ont pris part à la délibération : **27**

Date de la convocation : **31 mars 2026**

Date de l'affichage : **31 mars 2026**

L'An deux mille vingt-six, le **mardi sept Avril** à **vingt heures trente**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PRIZÉ, Maire.

Présents : PRIZÉ Laurent ; HUGUENIN Florence ; LHERMITTE Hervé ; MATTEÏ Pauline ; MARCHERON Bertrand ; ROZAT Manon ; GUITTON Bertrand ; SENÉ Rokhaya Dite Daba ; GÉRARD Pierrick ; LOMMERT Isabelle ; RICHARD Dominique ; LE MAGOAROU Anne ; ABGRALL Julien ; LAMBERT Charline ; DUMOND Éric ; RACAPÉ Sarah ; CHOMAUD Guillaume ; VIMONT Anne ; HUBERT Stéphane ; MÉZIANI Nadia ; LALOÉ Renaud ; HEURTEBIZE Hélène ; OLLIER Bernard

Excusé.e.s : WADIER Typhaine (pouv. à Laurent PRIZÉ), GAVARD Caroline (pouv. à Éric DUMOND), GENDROT Rémy (pouv. à Julien ABGRALL), VICAIRE Anne (pouv. à Bernard OLLIER)

Absent.e.s :

Secrétaire de séance : Hervé LHERMITTE

ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CCAS

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L 123-6, et R 123-7 à R 123-15,

Monsieur le Maire expose que la moitié des membres du Conseil d'Administration du CCAS sont élus par le Conseil Municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Considérant que le nombre des membres élus du conseil d'administration du centre communal d'action sociale a été fixé à six par délibération du Conseil Municipal n°2026-04-42

Monsieur le Maire rappelle qu'il est Président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal procède à l'élection de ses représentants au Conseil d'Administration.

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 035-213501893-20260407-2026_04_43-DE

Monsieur le Maire propose la liste de candidats suivante comprenant une liste principale de six noms :

1. Mme Huguenin Florence
2. Mme Lommert Isabelle
3. Mme Rozat Manon
4. M. Richard Domnique
5. Mme Matteï Pauline
6. Mme Anne Vimont

Et une liste complémentaire de deux noms

7. M. Ollier Bernard
8. Mme Méziani

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin secret a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	**27**
A DÉDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L. 65 et L. 66 du Code électoral : liste incomplète	**1**
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés :	**26**
Quotient électoral Suffrages exprimés $\frac{27}{6 \text{ (sièges)}}$	**4,5**

A l'issue de ce vote, à bulletin secret et à la proportionnelle, la liste principale proposée ayant obtenu 26 voix, est désignée pour siéger comme membres élus au Conseil d'Administration du C.C.A.S., jusqu'à la fin du mandat ainsi que la liste complémentaire de deux élus visant à faciliter un remplacement ultérieur en cas de vacances de sièges.

Pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance
Hervé LHERMITTE

ILLE-ET-VILAINE MAIRIE MONTGERMONT

Le Maire
Laurent PRIZÉ

ILLE-ET-VILAINE MAIRIE MONTGERMONT